



Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Déclaration CGT

Séance d'élection du nouveau Président et des Présidents des FS suite à renouvellement des représentants des élus et des élections professionnels du 4 décembre 2014)

Le 11 mars 2015

Madame la Ministre,
Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général des collectivités locales,
Mesdames, messieurs les élu-e-s,
Cher-e-s collègues,

Nous tenons tout d'abord à saluer le travail exemplaire de la DGCL de ces dernières années et le dévouement des collaborateurs du Conseil supérieur à remplir les missions que l'Etat lui a donné depuis trente ans.

Cette séance d'installation du nouveau Conseil Supérieur intervient dans une période difficile pour les salarié(e)s de la Fonction publique territoriale au regard des promesses de réformes gouvernementales non tenues, de la mise en oeuvre des politiques d'austérité, du maintien jusqu'en 2017 du gel du point d'indice en vigueur depuis 5 ans sans parler de la perte du pouvoir d'achat qui en résulte. Cette baisse des rémunérations est amplifiée par l'augmentation des cotisations salariales.

Tout d'abord sur les réformes de la Fonction publique, nous pouvons mesurer les reculs dont les collectivités territoriales, les agents publics mais aussi les usagers des services publics sont aujourd'hui les victimes. Les coupes opérées dans les budgets locaux, les attaques contre le statut, la marchandisation de missions accentuent la dégradation du service public.

L'évolution des intercommunalités et le développement des Métropoles ont contribué à fragiliser l'environnement professionnel des fonctionnaires et leurs conditions de travail. Nous constatons partout, que la souffrance augmente et que les droits collectifs reculent. En son temps, nous avons qualifié cette réforme de hold-up démocratique et financier :

- Hold-up démocratique car un tel bouleversement territorial se met en place sans négociation et sans concertation aboutie avec les organisations syndicales.
- Hold-up financier car au-delà des politiques d'austérité qui l'accompagnent, cette réforme va favoriser la concentration des richesses par les métropoles et les régions au détriment de l'égalité territoriale, entraînant ainsi désertification et appauvrissement des territoires les plus démunis.

Les collectivités territoriales sont étranglées lentement mais sûrement puisque certaines d'entre elles sont amenées pour une part à disparaître. Celles qui resteront ne pourront plus mettre en place des politiques publiques locales en rapport avec les enjeux propres à leur territoire. L'austérité n'a jamais été un mal nécessaire mais un

objectif du patronat pour aggraver les inégalités. Victor Hugo écrivait «c'est de l'enfer des pauvres, qu'est fait le paradis des riches».

Ensuite, sur le Statut nous sommes loin du compte. Si certains décrets ont pu améliorer les conditions d'attractivité et de déroulement de carrière de certains cadres d'emplois, ces modifications ont souvent été faite de manière segmentées, répondant à des demandes particulières ou à des problématiques liées à l'absence d'anticipation des évolutions générales et fragilisant l'architecture générale. Pour autant, la CGT fait le voeu du renforcement des garanties statutaires pour l'ensemble des catégories dans le cadre d'un statut unifié et dans lequel les possibilités de mobilité deviennent réelles.

La CGT continuera à être force de proposition au Conseil supérieur, sur les sujets qui impactent les agents publics. Encore faut-il que les décrets qui s'impose à notre versant territoriale comme pour l'égalité professionnelle, la réforme des rythmes scolaires fassent l'objet d'études et de suivi pour mesurer les changements dans la FPT. Si l'égalité professionnelle semble progresser dans la territoriale - mais pas pour toutes les catégories - les dérogations pour les compositions de jurys pour la filière des sapeurs-pompiers et la filière médico-sociale restent scandaleuses.

Naturellement, pour mener à bien notre mandat et assumer notre responsabilité devant les personnels, nous avons besoin de temps et de moyens. Or, autant dire qu'en ne revalorisant pas les mises à dispositions syndicales de l'article 100 proportionnellement à l'augmentation des fonctionnaires, en ne revalorisant pas le décret sur les droits syndicaux en fonction des mutations des collectivités territoriales en ne profitant pas du décret CHS-CT pour renforcer les droits des agents, le gouvernement est passé à côté de mesures réelles de progrès social. La CGT ne peut pas se satisfaire de signer des accords alors que tous les indicateurs salariaux et des conditions de travail sont au rouge.

Vous l'aurez compris la CGT compte bien continuer à faire entendre sa voix, à affirmer sa conception de la société, à promouvoir le développement humain durable, à porter les revendications des agents publics de la Fonction Publique Territoriale et à jouer un rôle significatif au sein du Conseil Supérieur.

Merci de votre attention.